

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Opération Façades Toitures Devantures : Attribution de subvention

N°20240514-06

Rapporteur : M. Maxime BERARD

Annexe : Fiche de calcul de subvention

Synthèse et exposé des motifs

La commune, avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, a mis en place une opération « Façades-Toitures », depuis plus de 30 ans. Actuellement, le programme est sur sa 10^{ème} tranche.

Malgré l'arrêt du soutien de La Région, le Département des Hautes Alpes a souhaité poursuivre son accompagnement auprès des communes engagées dans la rénovation des façades et toitures. Ainsi la commune a obtenu le 26 septembre dernier, une subvention du département de 15 000 € au titre de l'opération « Habitat et Logement ».

L'animation de la 10^{ème} tranche de cette opération qui est confiée à l'organisme SOLIHA, se fait en complément du projet OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Le montant des subventions disponibles sur la tranche 10 est de 30 000 €.

L'opération façades/toitures/devantures ne constitue donc pas un projet isolé mais s'inscrit bien dans une démarche globale et une volonté communale de valoriser le centre bourg de Guillestre et de renforcer son attractivité tant pour les habitants que pour les commerces et l'activité touristique.

De nombreuses propriétés privées restent encore à rénover sur le périmètre de l'opération.

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de la commune de renforcer l'attractivité de son Centre-Bourg ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°20220412-11 du 12/04/2022 validant le plan de financement de la 10^{ème} tranche de cette opération ;

VU les crédits inscrits à l'opération Façades Toitures Devantures Tranche 10 ;

VU la fiche de calcul de subvention annexée à la présente ;

VU l'avis du Bureau municipal du 6 mai 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la fiche de calcul annexée à la présente ;
- **VALIDE** la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous ;

Nom du Demandeur	Montant prévisionnel et Nature des travaux	Adresse des travaux	Montant de la subvention accordée	Remarques
BENGHINE Karim	6 900 € HT Enduits et décors façade	10 rue Ste Catherine	2 000 €	

- **AUTORISE** Madame Le Maire à mandater la subvention correspondante, une fois les travaux effectués et sur présentation des justificatifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 mai 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 15 mai 2024

Publié le : 15 mai 2024